Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260130-D_2026_012-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 29 janvier 2026

Date de convocation :
23 janvier 2026

Nombre de membres :
En exercice : 35
Présents : 29
Procurations : 6
Nombre de votants : 35

Secrétaire de séance :
Madame Muriel BEZIEL

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle communautaire à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à Pleurtuit, sur la convocation qui lui a été adressée par la Présidente, Madame Delphine BRIAND.

PRESENTS : Monsieur Franck BEAUFILS, Mesdames Claude BENEZIT, Muriel BEZIEL, Delphine BRIAND, Mélanie BILLOT-TOULLIC, Messieurs Pierre CONTIN, Bruno DESLANDES, Madame Lydie DUHIL, Monsieur Jean-Marc DUVAL, Madame Frédérique DYEVRE-BERGERAULT, Messieurs Jacques ERTLÉ, Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, Madame Claudia GAUVIN, Monsieur François GRANIER, Mesdames Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Joëlle HELEUX, Marie-Thérèse HUBERSON, Mirella JEAN DE DIEU, Messieurs Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Frédéric MABBOUX, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUET, Vincent REMY, Arnaud SALMON, Madame Sylvie SARDIN

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Sophie BEZIER à Madame Lydie DUHIL, Madame Christine COLAS à Monsieur Jacques ERTLÉ, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Claude BENEZIT, Monsieur Yvon POUTRIQUET à Monsieur Daniel LEROY, Monsieur Christophe RICOUR à Monsieur Bernard LALOUX, Monsieur Kévin STEINBACHER à Madame Mirella JEAN DE DIEU

Délibération n° 2026-012

AGRICULTURE ALIMENTATION : Politique Foncière Agricole 2026-2030

Programme agricole et alimentaire territorial 2023-2026

Enjeu : Economie agricole et production alimentaire

Objectif : orienter la production agricole vers le territoire, en augmentant le volume de sièges d'exploitation agricole sur le territoire

Action : Définir une politique agricole et foncière intercommunale offrant un cadre d'observation et d'intervention.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260130-D_2026_012-DE

L'agriculture et l'alimentation sont confrontées à de nombreux défis : raréfaction des ressources (main d'œuvre, eau, terres arables, etc…), pressions liées au changement climatique, enjeux d'accessibilité au foncier et de renouvellement des générations d'agriculteurs, valorisation économique des productions locales. Un des leviers est le foncier agricole et certaines communes ont initié des démarches en ce sens, restant toutefois isolées et inégales.

Au titre de sa compétence développement économique et de sa compétence environnement, conformément à son plan agricole et alimentaire territoriale (PAAT), en soutien et en complémentarité avec les communes, la CCCE a décidé d'agir sur le volet agricole en adoptant une politique foncière agricole pour la période 2026-2030.

Cette politique, en annexe de la présente délibération, se décline en une stratégie qui constitue l'outil opérationnel de la CCCE en matière de foncier agricole.

Cette stratégie s'articule autour de 3 enjeux : l'accès au foncier agricole, la connaissance et le suivi des transactions foncières, la promotion des pratiques agricoles durables et l'agriculture biologique.

VU la délibération n°2019-147 du 07 novembre 2019 portant création du projet agricole et alimentaire territorial,

VU la délibération n°2023-128 du 13 novembre 2023 portant validation de la programmation 2023-2026 de la politique agricole et alimentaire et son budget prévisionnel,

VU l'enjeu « Economie agricole et production alimentaire » et l'action « Définir une politique agricole et foncière intercommunale offrant un cadre d'observation et d'intervention » de la programmation précitée,

VU la délibération n°2024-134 du 14 novembre 2024 sollicitant auprès de l'Etat, via notamment un engagement financier et humain de la CCCE, la labélisation de niveau de 2 de son PAAT pour la période 2025-2030,

CONSIDERANT la nécessité pour la CCCE de se doter d'un cadre structurant et fédérateur des initiatives locales en matière de foncier agricole,

SUR PROPOSITION du Bureau communautaire du 10 juillet 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la politique foncière agricole 2026-2030 annexée ;
- **AUTORISE** Madame la présidente et le vice-président délégué à l'environnement à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette affaire.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, 30 janvier 2026
La Présidente,
Delphine BRIAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE